

763
184

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р И. Бр. 11340

Les impressions du Comte de Las Cases sur l'Empire français en 1812

Le 18 avril 1812, le ministre de l'intérieur, Montalivet, présentait à la signature de l'Empereur un décret chargeant les maîtres des requêtes Portal et Merlet d'inspecter dans toute l'étendue de l'Empire les dépôts de mendicité et les maisons de détention. Napoléon, de sa main, sur la minute du décret, substitua à ces noms ceux de MM. de Belleville et de Las Cases ¹.

Les deux inspecteurs se partagèrent le travail en traçant sur la carte une ligne d'Anvers à Toulon; le comte de Las Cases se chargea de la partie de l'Empire située à l'ouest de cette ligne.

De cette tournée, limitée à une durée de trois mois, et qui s'opéra au cours du printemps et au début de l'été de 1812, la complaisance de M. le comte Emmanuel de Las Cases m'a permis de saisir des traces que les Archives ne pouvaient pas toujours livrer. Dans un registre manuscrit, le voyageur de 1812 fit inscrire en 1838, non seulement le rapport général sur sa mission, long de vingt-six pages, et que les Archives doivent posséder, mais aussi des notes prises au passage sur les pays qu'il traversait, « simples notes du moment et du lieu », qui pourtant, dans leur rapidité cursive, présentent un réel intérêt ².

Ce qui leur donne cet intérêt, c'est d'abord que celui qui les a prises a pu bien voir: comme il l'a dit dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* ³, on voyait en lui un des *missi dominici* de l'Empereur, et tout s'ouvrait devant lui; les fonctionnaires couraient au devant de ses questions, et l'informaient de mille détails qu'il ne songeait pas à demander; d'autre part, il était capable de voir vite, de s'intéresser à beaucoup de problèmes, ayant une culture étendue et une intelligence active. Je crois donc que de ce

1. Archives nationales, AF plaq. 5184, n° 8.

2. Elles occupent cent trente pages dans le registre.

3. 20 juillet 1816.



rapport et de ces notes, on peut tirer quelques renseignements capables d'intéresser, sur l'état de l'Empire français en 1812.

I

Il ne faut pas s'attendre à trouver des renseignements sur les individus. Las Cases, imbu de l'éducation littéraire du XVIII^e siècle, pensa un instant à faire de son voyage un récit littéraire (à son usage personnel), et, pour l'égayer, à y tracer les portraits de ceux qu'il avait fréquentés au cours de sa tournée. Cette galerie des préfets du premier Empire aurait pu être piquante. Il y renonça; « dans la crainte, dit-il, que si mes papiers venaient à éprouver jamais quelque accident, ils pussent préjudicier à eux ou même à moi ». C'est à peine si deux silhouettes se dessinent en passant : Ramond, l'explorateur des Pyrénées, devenu préfet du Puy-de-Dôme, « plus attaché encore aux recherches scientifiques qu'à l'administration »; le préfet de Maine-et-Loire, Elie d'Oissel, ancien chirurgien, représenté comme un partisan de la laïcisation des hôpitaux.

L'auteur apparaît plus nettement; c'est un esprit *polyphile*, tout l'intéresse, et il utilise largement son voyage pour voir et s'instruire; il se révèle ingénieux, plein d'idées, parfois un peu chimériques et littéraires, spécienses souvent. L'observation ne semble pas faussée par une admiration préconçue : il note, nous le verrons, la famine de 1812, l'excessive centralisation, la ruine du Midi¹. Au passage, on sent des traces sensibles d'esprit aristocratique, et l'influence de son séjour d'émigré en Angleterre. Il remarque qu'au dépôt de mendicité de Marseille, les cachots employés comme lieux de punition sont très insalubres. Pourquoi ne pas substituer à leur emploi celui « de corrections manuelles et instantanées?... Je ne pense pas qu'on craigne de les avilir; d'ailleurs, on emploie ces manières dans des pays aussi civilisés et aussi philanthropes que le nôtre, et le sentiment délicat qui les proscriit doit s'arrêter à cette classe, déjà vouée par elle-même et volontairement à l'avisement et à la dégradation. Il y a bien plus de réelle humanité à leur échanger le cachot, qui attaque leur santé, contre des coups, qui n'ont pas de suites nuisibles pour leur existence ». On ne sent pas que les Droits de l'homme aient été proclamés vingt ans auparavant, et que le sentiment de la dignité humaine soit devenu en France plus vif et plus chatouilleux.

1. Il est même curieux de comparer cet examen sincère au résumé dithyrambique qu'il en a donné plus tard, dans l'enthousiaste *Mémorial* (20 juillet 1816).

II

Dans la France de 1812 comme dans le voyageur qui l'étudie, des traits se retrouvent, qui marquent, sous le nouveau régime, la persistance de l'ancien. Ici, c'est l'esprit de province. Dans la Haute-Loire, mi-partie Auvergne et Languedoc, Brioude « se plaint beaucoup du traitement du chef-lieu. Elle se regarde comme une portion constamment en disgrâce, et cela parce qu'elle est d'origine étrangère à la province dont se compose le reste du département ». Nulle part, cet esprit de province n'est plus accentué qu'en Bretagne : « Rennes semble être demeuré plus particulièrement le siège des qualités caractéristiques des Bretons. Une opposition naturelle au gouvernement, prise dans leurs États, une affectation d'indépendance, une ténacité d'opinions et d'habitudes anciennes portées jusqu'à l'opiniâtreté, un esprit de province et de compatriotes, prenant sans cesse le ton et la marche de l'esprit de parti, toutes ces circonstances concourent à gêner singulièrement l'autorité de l'administrateur... C'est surtout à leurs yeux un grand vice d'être étranger chez eux. Ce sentiment est partagé par toutes les classes : la première est celle qui nourrit tous ces préjugés, et les fait descendre jusqu'à la dernière. » — Ailleurs, l'ancienne liberté des ex-pays d'États se révèle par l'activité plus grande de leurs notables, leur dévouement aux affaires d'intérêt public. En entrant, à Montauban, dans la zone des anciens pays d'élections, Las Cases remarque que les administrateurs volontaires des établissements de bienfaisance sont loin de montrer autant de zèle et d'activité qu'à Aix, à Nîmes, à Montpellier, dans les anciens pays d'États ; et cet étonnement le suit à travers la Guyenne et les Charentes. Là oû vivait un clergé riche, en Belgique, en Poitou, sa générosité mal entendue a multiplié les pauvres paresseux et favorisé l'habitude de la mendicité, qui subsiste vingt ans après la dispersion des communautés.

De la Révolution, plus proche, on peut, à plus forte raison, constater des survivances ; on notera, par exemple, les soins minutieux pris, aux dépens des départements, pour approvisionner Paris, dont on redoute les émeutes. Lors de la disette de 1811, les grains ont manqué dans le département de la Dyle : c'est que les agents de Paris, « décidés à obtenir des grains, les prenaient à tout prix ». Dans le Calvados, le préfet, cherchant à approvisionner son département « a éprouvé beaucoup de traverses de la part de la ville de Paris, qui lui a souvent annulé ses marchés ». Affamés par Paris, les Normands se sont révoltés ; mais « l'exemple terrible qu'on a fait des séditieux, a été d'une influence salutaire sur le reste de

l'Empire ». Dans le Maine-et-Loire, principal théâtre de la guerre de Vendée, les fous abondent; et l'on attribue leur nombre aux tragédies et aux misères de la guerre civile. — La démocratie à principes de la Révolution se révèle dans le choix de Privas comme chef-lieu de l'Ardèche. Viviers, ancienne capitale locale, « montrait avec avantage ses beaux édifices » et sa situation commode. On lui a préféré Privas, ville artificielle, « qui aura l'avantage de fixer dans ces lieux désolés un siège central d'activité et d'industrie qui n'eût jamais existé sans cela ». C'est une curieuse application des principes démocratiques, que ce soin de corriger, vis-à-vis des emplacements ingrats, les torts de la nature. Mais le Conseil d'Etat de Napoléon ne devait pas beaucoup apprécier de semblables tendances.

III

L'influence napoléonienne, comme de juste, s'affirme par des traits plus accusés, et on retrouve souvent les principes généraux de l'administration impériale : ici, c'est l'économie sévère : « Je sais qu'il n'est pas dans le système d'autoriser les emprunts... Je sais qu'il n'est pas dans le système d'accroître la dette publique... » — Ailleurs, c'est le désir de pousser les notables vers les fonctions administratives. Ce qui montre dans le Puy-de-Dôme les progrès de l'impulsion donnée par le gouvernement, c'est que « la première classe sollicite des fonctions publiques. » — Dans l'Orne, au contraire, les candidats manquent pour la mairie d'Alençon, « ce qui prouve peu de zèle et d'amour du bien public ». Cette mauvaise volonté s'explique : c'est qu'à ces fonctionnaires locaux et volontaires, on ne laisse aucune autorité ; et Las Cases note à plusieurs reprises les abus et les mauvais effets de cette centralisation : à Toulouse, il blâme le peu d'autorité des administrateurs du dépôt de mendicité, « qui, au lieu de se borner à des opinions consultatives, devraient, au grand soulagement des soins du préfet, pouvoir décider immédiatement sur une foule de petits détails intérieurs ». Si le préfet annihile les autorités locales, il est soumis comme elles au contrôle minutieux et pénible de Paris. Le préfet du Morbihan se plaint d'être tenu en lisières. « On les soumet tous à une loi générale, qui, de nécessité, est vicieuse pour quelques-uns ». Il se lamente de « la multitude des écritures, de la complication des affaires, de l'habitude de tout attirer à Paris, de faire languir les réponses ou de les oublier tout à fait ». Résultat : « le préfet ne peut établir à Vannes de bureau de bienfaisance, par la crainte qu'ont les membres, d'ailleurs fort respectables, de se voir

recherchés un jour à Paris sur une gestion dont ils n'auraient pas assez bien recueilli les formes ou les pièces justificatives ». — Le préfet de la Loire-Inférieure ne peut terminer la salle de spectacle de Nantes, « faute de recevoir de Paris l'approbation des décorations du théâtre ». Dans la Manche, la lenteur que met le gouvernement à approuver ou modifier les budgets du département et des communes est telle que « les conseils s'en dégoutent et s'en offensent » ; leurs membres « refusent de venir, ou proposent d'envoyer leur signature ».

Trop centralisée, cette administration multiplie trop les fonctions ; partout les préfets se plaignent des trop nombreux « états-majors » des dépôts de mendicité, et le vice est général. Une note sur la Haute-Vienne le montre : « L'Université ne va pas mieux ici qu'ailleurs ; les états-majors dévorent tout ».

L'une des grandes préoccupations administratives réside dans l'impulsion à donner aux travaux publics, dont Napoléon a souvent noté, avec fierté, les progrès sous son règne. Le Puy-de-Dôme est le seul département où Las Cases signale de mauvaises routes. Partout ailleurs, elles sont bonnes, ou l'on y travaille activement. Les ponts se multiplient. — On s'occupe aussi de remplacer par les cultures métropolitaines les produits coloniaux arrêtés par le blocus. Le pastel, supplantant l'indigo, est cultivé avec succès dans le Tarn-et-Garonne ; en plusieurs régions, on essaie la betterave. A Castelnaudary, où fonctionne une école impériale de fabrique de sucre, « la première expérience sur la betterave de la récolte a complètement manqué ; elle a bien réussi sur les vieilles betteraves, et l'on croit se procurer du sucre, la récolte prochaine, à trente ou quarante sous ». On va établir des fabriques de sucre dans la Loire-Inférieure ; il en est qui déjà s'installent à Gand.

IV

Quels résultats obtient cette administration ? Quel est l'état matériel et moral des populations qu'elle prétend guider avec une autorité absolue ?

Dans plusieurs régions, les caractères distinctifs de pauvreté ou de richesse imposés par le sol, le climat, l'histoire, modifiés partiellement, sont restés les mêmes dans les grandes lignes. D'un côté, par exemple, les montagnes pauvres ; de l'autre les plaines limoneuses, naturellement riches. Dans l'Ariège, on se nourrit de pommes de terre et de farine de sarrasin ; dans l'Ardèche, de pain de seigle, de châtaignes, de pommes de terre, avec fort peu de viande ; ainsi dans la Haute-Vienne. Mais ce

peuple des montagnes est « extrêmement laborieux » et se suffit. L'Ardèche n'a pas de mendiants. L'émigration temporaire trouve du travail dans les plaines et rapporte quelque aisance au pays : quatre mille paysans de la Haute-Loire vont faire la moisson dans les pays voisins, où elle est plus précoce, puis reviennent faire la leur ; — dans le Puy-de-Dôme, dix-huit ou vingt mille montagnards vont travailler l'hiver dans les villes, et rapportent chez eux par an près de 200.000 francs (250.000 dans le Cantal) ; cette émigration hivernale fait monter dans les campagnes le prix de la main-d'œuvre ; de quinze sous l'été, il s'élève à trente l'hiver. Huit mille maçons quittent chaque année la Haute-Vienne pendant quelques mois, et rapportent un million de francs en salaires.

A côté de ces pays naturellement pauvres, Las Cases admire les riches récoltes de la plaine de la Garonne. Et la même différence le frappe de la Bretagne à la Normandie. Dans la Bretagne elle-même, d'agriculture routinière, et riche en mendiants (30.000 dans le Finistère pour un total de 420 ou 430.000 habitants), le littoral du nord a seul une culture soignée et productive, surtout le Trégorrois, enrichi par la production et le travail du lin et du chanvre.

Les différences de prospérité ne paraissent pas avoir de bien sensibles répercussions sur le prix de la main-d'œuvre ; la journée de travail agricole, dans l'Allier, la Nièvre ou l'Oise, semble se maintenir autour de vingt-cinq sous. Dans l'Oise, Las Cases constate que l'ouvrier est moins payé que le journalier agricole : quinze à vingt sous pour le fileur de laine ou de fil.

Le nombre plus ou moins grand de mendiants ne peut pas davantage servir de critérium ; des pays pauvres comme l'Ardèche ou très peuplés comme l'Escaut, n'ont pas de mendiants grâce au caractère laborieux de leurs habitants. Dans certains centres (Niort, Guingamp), la bonne organisation de la bienfaisance fait disparaître la mendicité. Au contraire, certains pays riches offrent le scandale de la mendicité née de la paresse : les départements belges et normands, le Poitou, sont dans ce cas. A Rouen, l'industrie manque de bras « ce qui fait la condamnation de ses mendiants, lesquels sont en grand nombre. » L'Orne a 15.000 à 20.000 mendiants sur 400.000 habitants. Dans l'Oise, le travail ne manque pas, mais « la population n'y est pas complètement laborieuse et dépense trop facilement le peu qu'elle gagne... Les ouvriers célèbrent au cabaret les fêtes que l'on a supprimées. » Nous retrouvons là l'influence de la générosité aumônrière des communautés d'avant 89. Poitiers « avait vingt-deux communautés religieuses, ce qui explique le peu d'aptitude au travail qu'à la classe indigente et son peu d'industrie. » Mais la Flandre

donne des exemples plus typiques. On mendie sans honte : « On voit des ménages, le jour même de leur mariage, s'inscrire pour s'assurer leur tour d'entrée aux hospices. » D'autres, exposent leurs enfants pour qu'ils soient recueillis par l'assistance publique et les reprennent pour les élever chez eux aux frais du public.

Ceci amène à parler des enfants trouvés. Presque partout, Las Cases s'étonne de leur nombre « effrayant », qui fait « la ruine » de certains départements : dans la Loire-Inférieure, ils ont passé en vingt ans de 150 à un millier par an. Mais la misère n'en est pas l'unique cause : la riche Guyenne ou la Normandie en ont autant que la Bretagne. Le relâchement de la morale, par l'effet de la crise révolutionnaire, en est une explication, et d'ailleurs le phénomène « vient au moins autant de la conservation des enfants trouvés que de leur accroissement numérique. Ils sont mieux soignés, les infanticides moins fréquents » par l'installation de salles d'accouchements, « la vaccine les conserve ». L'administration impériale n'a pas sur ce sujet à faire de *meâ culpa*.

V

Las Cases, inspectant la partie occidentale de l'Empire, n'a presque pas eu l'occasion de voir les régions industrielles vivifiées par le blocus continental. Le groupe industriel de Rouen rentrait pourtant dans sa zone d'inspection, et il a admiré son activité. Le département de la Seine-Inférieure « est le premier dans l'ordre des contributions et le plus florissant peut-être de l'Empire, par ses fabriques, ses manufactures et son commerce intérieur. Rouen a 100.000 habitants ¹, il est dans un état de prospérité grande et réelle. On évalue à 40.000 le nombre de ses ouvriers internes. » L'industrie cotonnière « a toujours été croissante depuis le système prohibitif... Elle possède aujourd'hui sur cet objet tous les genres d'industrie de l'Angleterre, et se fait fort de donner à aussi bon marché qu'elle, dès qu'elle aura les matières premières, d'aussi bonne qualité et à aussi bas prix. Rouen exporte aujourd'hui à Hambourg et en Italie, ce qui est une grande preuve de la véritable interruption de la contrebande, et du vrai succès du système continental. »

VI

Mais, par opposition, le voyageur constate des causes de sérieuses

1. En 1821, le blocus disparu, Rouen retombait à 81.000 habitants.



souffrances, les unes accidentelles, les autres tenant au système politique; les unes affectant tout l'Empire, les autres frappant particulièrement telles ou telles régions.

La famine de 1811-1812 a sévi partout; de deux sous la livre, le pain est monté jusqu'à douze sous en plusieurs régions, spécialement en Belgique. Au moment de la tournée de Las Cases, il est retombé à sept sous, chiffre qu'il n'a jamais dépassé dans quelques départements (notamment dans l'Ariège). Les régions voisines de Paris ont surtout souffert, les agents de la capitale achetant les blés à tout prix. Par suite, le nombre des mendiants a parfois doublé : dans le Finistère, de 30.000 à 60.000.

La famine a sévi partout; la guerre éprouve surtout les régions maritimes, écrasées par la supériorité des flottes anglaises. Sur les côtes de Bretagne « le commerce a radicalement disparu », parce que « la plupart des chefs de famille de la classe du peuple se trouvent depuis longtemps prisonniers en Angleterre. » La misère y est extrême. Les statistiques prouvent une décadence générale de la marine; de 1810 à 1812, le nombre des bâtiments employés à la course est tombé de 195 à 93, le nombre de leurs marins de 9923 à 4852; pour la navigation à long cours et le grand cabotage, les bâtiments ont passé de 343 à 179, les marins de 3.538 à 1,925; — les bâtiments de grande pêche de 86 à 66, et leurs marins de 954 à 675. Malgré l'emploi que les uns et les autres trouvent dans le petit cabotage, la pêche côtière, la navigation intérieure, la diminution totale est de 1.686 bâtiments et de 2.158 marins.

Mais le fléau frappe surtout le Midi : Bordeaux est tombé de 120.000 habitants à 70.000¹. Montauban souffre : ses fabriques travaillaient pour l'Espagne, le Levant, les colonies : ces débouchés sont fermés. A Marseille, « plus de commerce, plus de manufactures, plus de fabriques; les maisons y sont désertes, les vaisseaux désarmés, et le port sans activité. » La population, de 130.000 habitants, est tombée à 70.000². Las Cases pense au reste que les Marseillais, en déployant plus d'activité, en sachant « se retourner » pouvaient éviter cette misère. L'exemple de Rouen est là. « Rouen tire ses matières premières principalement du Levant et de l'Italie, et, comme il vend avec avantage ses objets manufacturés à l'Italie, il demeure bien prouvé que Marseille, qui eût été mieux placé que lui, aurait pu obtenir au moins les mêmes avantages; il ne lui a manqué que les mêmes idées, la même industrie, et la même volonté

1. Dès 1821, la population remontait à 92.000.

2. 109.000 en 1821.

surtout de ne pas se buter, soit en obéissant à une ancienne routine, soit en se livrant à de fausses espérances, à attendre dans l'oïveté et le découragement le retour de l'ancien et même commerce. »

VII

Pour soulager ces misères, qu'a fait le gouvernement impérial ? Dès 1808, on a construit des dépôts de mendicité pour recueillir les indigents, mais « l'expérience démontre que la mendicité n'est nullement diminuée par les dépôts déjà établis. » En effet, le régime y était fort doux et agréable, « d'où il résultait que l'admission y est briguée comme une faveur. » C'est que les administrateurs de ces dépôts et des autres établissements d'assistance « sont généralement mus par un esprit de bienfaisance et de philanthropie qui a bien plus besoin d'être modéré qu'excité... Ils sont constamment portés à l'indulgence et à la libéralité, et il est difficile de leur faire comprendre que le sentiment le plus philanthropique, le plus moral et le plus louable est de répandre le bienfait comme récompense du travail, et non pas comme mouvement de pure charité... Ils se font remarquer par une indulgence excessive et une humanité mal placée, qui fait que tous les hommes qui sont sous leurs ordres sont infiniment mieux que les laboureurs honnêtes et les braves soldats. On les trouve toujours prêts à être les avocats zélés de cette classe si digne de châtimens. » Pourquoi digne de châtimens ? C'est que la plupart mendient par paresse. Les manufactures, les travaux publics, offrent à leur activité un emploi dont elle ne veut pas profiter. « Dans l'état actuel des choses dans l'Empire, tout homme qui a besoin de travail est à peu près sûr de trouver de l'emploi, » et il y a assez de générosité privée pour secourir à domicile les vrais malheureux.

Pour atténuer les effets de la famine, le gouvernement a fait distribuer dans plusieurs départements des soupes gratuites aux indigents. Les préfets se plaignent que ce genre de secours comme la douceur du régime dans les dépôts de mendicité, encourage la paresse et donne de mauvais résultats.

VIII

En échange de cet ordre général, de ces prospérités et de ces secours locaux, le gouvernement exige des populations deux sortes de sacrifices : les impôts — la conscription.

Les impôts varient par l'inégalité des charges départementales : dans la

moyenne des cas, les centimes additionnels forment à peu près la moitié du principal ¹, descendant parfois au tiers ², ou au cinquième ³, s'élevant parfois jusqu'au chiffre du principal ⁴. Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est le rapport de l'impôt avec le revenu des habitants. Cette proportion est, dans presque dans tous les départements visités, du quart ou du cinquième ⁵. Le paysan français, qui donnait au roi, au seigneur, à l'Eglise, les quatre cinquièmes de son revenu, peut s'estimer heureux. Aussi la note est-elle presque invariable : « Les impôts sont bien payés, les impôts rentrent bien, les impôts vont à merveille. » En argent, la France ne semble pas avoir à donner plus qu'elle ne peut.

Mais en hommes ? Ici, malgré l'optimisme officiel des renseignements préfectoraux, perce l'inquiétude. Sans doute, il est des départements qui ont d'excellentes notes : dans le Vaucluse, « la conscription va à merveille ; le préfet s'est vu dans le cas de refuser des gardes nationaux de bonne volonté ; point de réfractaires. » La Charente, l'Indre-et-Loire, donnent satisfaction. Dans l'Allier, sur 1.200 conscrits, il n'y a eu que onze réfractaires ; le Tarn-et-Garonne, plus exemplaire encore, n'en a eu que douze en quatre ans. D'autres départements, jadis répréhensibles, se sont corrigés ; dans l'Ardèche, « on comptait, il y a deux ans jusqu'à 600 réfractaires, on en voit à peine dix aujourd'hui. » Même transformation dans l'Ariège. Mais quel miracle l'a produite ? Ce que Las Cases dit de la Haute-Vienne l'explique, en termes d'une ingénuité un peu comique. « Les réfractaires ont cessé ; la colonne mobile a porté le dernier coup, et désormais, la conscription est nationalisée. » La colonne mobile ne suffit pas toujours à *nationaliser* la conscription ; car on tient en prison à Montauban « des parents de conscrits réfractaires, par mesure de haute police, jusqu'à ce que leurs enfants se présentent. » Le Lot-et-Garonne n'a pas de réfractaires, en revanche il abonde en déserteurs « qui finissent par devenir chefs de bandes. » Et l'excès des charges militaires imposées par l'Empereur ranime le brigandage, détruit par le Premier Consul. La France ne se révolte pas, elle commence à se dérober.

IX

L'opposition a pour cause les vies perdues, les intérêts lésés ; elle est

1. Manche, Calvados, Indre-et-Loire, Charente, Gard, Ariège.

2. Vaucluse, Haute-Vienne.

3. Bouches-du-Rhône.

4. Ardèche.

5. Un cinquième dans la Haute-Vienne, le Maine-et-Loire, le Calvados, un dixième dans le Gard, — un dixième dans l'Ardèche.

matérielle dans son origine, il n'est pas question (et on ne s'y attend pas) de désirs ou de mécontentements politiques; on ne constate même pas d'irritation religieuse. Malgré l'emprisonnement du pape, « le clergé est tranquille ¹ » ou « bien intentionné ² » ou, au pire, « partie bon et partie mauvais ³ ». Du reste, son action n'est pas égale partout. Si en Belgique il reste « très influent », si Las Cases remarque que dans le Finistère « les ecclésiastiques semblent mieux traités par les peuples qu'ailleurs », il note que, dans la Nièvre, « les communes montrent en général fort peu de zèle pour remédier à l'insuffisance des traitements du clergé; » insuffisance cependant notoire.

Ce n'est donc pas le cri de consciences violentées que perçoit parfois le maître des requêtes, mais celui d'intérêts en souffrance. Tout le nord, qui prospère par l'industrie, dont les blés se vendent bien, a très bon esprit. Dans la *France dormante des grandes plaines* du centre, la population, « indolente, paresseuse, » et « soumise » est facile à gouverner par cette indolence même, et « parce qu'elle se trouve plus dispersée, tandis que la manufacturière, se trouvant naturellement réunie, est toujours bien plus prête aux murmures et aux mouvements dangereux. » Les montagnes, Auvergne, Pyrénées, ont une population laborieuse et facile. Mais le Midi souffre, et ne prétend pas souffrir en silence. Nous avons vu déjà Marseille « se buter » dans sa routine et ses fausses espérances; et, sous cette obstination couvent les haines furieuses qui éclateront en 1815. A Montpellier, « le peuple est grossier, mal disposé, et difficile à gouverner. » A Toulon, « l'esprit public est loin d'être aussi calme que dans la plupart des villes que nous avons parcourues. Les têtes y sont ardentes, et les cœurs y sont loin d'avoir oublié les dernières dissensions et les divers motifs de haine auxquels la différence des partis et des opinions peuvent avoir donné naissance. » La Terreur Blanche se prépare.

X

Je viens d'insister sur les notes pessimistes de cette enquête; pourtant, parce que l'Empire est tombé, il ne faut pas croire que tout y était caduc, que partout il y avait des germes de dissolution; à revoir l'ensemble de ces notes (où la partie la plus prospère de l'Empire n'est pas décrite), on

1. Jemmapes.

2. Haute-Vienne.

3. Tarn-et-Garonne.



voit une marine ruinée, les ports du Midi déserts, mais la vie industrielle rendue à la Normandie¹, l'ordre et le progrès dans les campagnes, la France rurale satisfaite. Disons-le donc : la nation vue par Las Cases en 1812 n'est pas, sauf exceptions locales, une nation hostile à son maître, et le ton du voyageur est nettement empreint d'optimisme. Illusions de qui voit vite et désire voir en beau ? Mais Las Cases voyait bien ; il n'écrivait que pour lui-même, et sa mission lui faisait jeter les yeux de préférence sur les misères. L'Empire lui est apparu solide, et en soi il l'était ; ce n'est pas dans les campagnes françaises, pas même à Marseille ou à Bordeaux, que Napoléon a perdu sa partie : c'est à Tilsitt, à Bayonne et à Moscou.

1. L'industrie avait souffert depuis le traité de commerce de 1786.

